

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° N 2020-09 du 25 mars 2020 portant nomination à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK2030147S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la délibération n° 2020-05 du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 10 mars 2020,

Décide :

Article 1^{er}

M. Michel JEANNE est nommé directeur de l'établissement de transfusion sanguine Nouvelle-Aquitaine pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} avril 2020. Pour l'exercice de sa mission, M. Michel JEANNE bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'établissement de transfusion sanguine Nouvelle-Aquitaine dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination (décision DS 2020-17 du 25 mars 2020).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 25 mars 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS